



ARRETE N° 17 - 086

Relatif aux résultats des élections partielles des représentants des personnels aux conseils de composantes et à la commission de la recherche de l'université Jean Moulin organisées le 07 mars 2017

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment le livre VII de sa troisième partie relatif aux établissements d'enseignement supérieur, et en particulier les articles D. 719-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2015-07-10-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu la délibération n° 2015-07-11-ins du 06 juillet 2015 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu l'arrêté n° 17-012 du 26 janvier 2017 portant organisation des élections des représentants du collège des enseignants-chercheurs aux conseils de composantes de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 17-013 du 26 janvier 2017 portant organisation des élections d'un représentant du collège des enseignants-chercheurs à la commission de la recherche de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n°17-040 relatif aux candidatures dans le cadre des élections partielles des représentants des collèges des enseignants-chercheurs et des personnels IATSS aux conseils de composantes et à la commission de la recherche.

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 9 mars 2017,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les résultats des élections partielles des représentants des personnels IATSS et des enseignants au conseil de la faculté des langues, conseil de l'IUT, conseil de la faculté des lettres et civilisations et au conseil de la faculté de philosophie sont les suivants :

1. Conseil de la faculté des langues :

- Collège des IATSS : 1 siège

Est élue

1.	Malika	ASSOUS
----	--------	--------

2. Conseil de l'IUT :

- Collège des IATSS : 1 siège

Est élue

1.	Emmanuelle	MANGUÉ
----	------------	--------

3. Conseil de la faculté des lettres et civilisations :

- Collège des autres enseignants-chercheurs (collège B) : 2 sièges

Sont élus

Liste : « Pour l'avenir de la faculté des lettres et civilisations »

1.	Pascale	PARÉ-REY
2.	Aurélien	CHRISTOL

4. Conseil de la faculté de philosophie :

- Collège des professeurs d'université (collège A) : 1 siège

Est élu

1.	Thierry	GONTIER
----	---------	---------

- Collège des autres enseignants-chercheurs (collège B) : 1 siège

Est élu

1.	Charles	GIRARD
----	---------	--------

Article 2 :

Le résultat de l'élection partielle d'un représentant des personnels enseignants titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (collège 2) – groupes CNU droit et Gestion (groupe 1 & 2), est le suivant :

- **Collège des personnels enseignants titulaires d'une HDR (collège 2 – groupe 1 & 2) : 1 siège**

Est élue

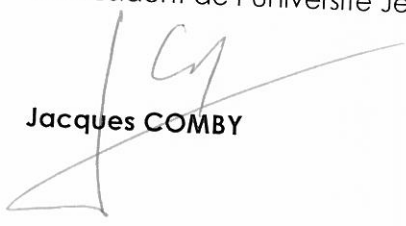
1.	Marion	GIRER
----	--------	-------

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université Jean Moulin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les composantes de l'université et au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Fait à Lyon, le 9 mars 2017,

Le Président de l'université Jean Moulin,


Jacques COMBY

1. The first part of the paper discusses the importance of the research.

2. The second part of the paper discusses the methodology used.

3. The third part of the paper discusses the results of the study.

4. The fourth part of the paper discusses the conclusions.

